



# 26 nov AUDIENCE AVEC LE DASEN37 COVID SITUATION SANITAIRE ET NOUVEAU PROTOCOLE

étaient présents à cette audience vendredi 26 nov à 17h30 :  
3 collègues de la FSU37 Agnès GRANDET, Christophe PERCHER et  
Paul AGARD, 1 de l'UNSA, et 1 de la GCT.

M le DASEN a indiqué en introduction que 70 classes étaient fermées  
en Indre et Loire ce 26 novembre ainsi que les écoles de ST EPAIN et  
ST ANTOINE DU ROCHER.

FSU-SNUipp37 : Alors que l'épidémie flambe et que les scientifiques alertent sur la nécessité de restreindre au maximum la circulation du virus pour freiner les contaminations, le gouvernement allège les mesures à l'école primaire où les 6 millions d'élèves ne sont pas vaccinés. Les études de l'Inserm mettent pourtant en évidence un fort niveau de transmission dans les écoles, qui contribue à la circulation virale en communauté. Le gouvernement met ainsi en danger les élèves, les personnels et leurs familles.

Seul un dépistage hebdomadaire régulier diminuerait à la fois le nombre de contaminations au sein des écoles et le nombre de jours de classe perdu.

Pour protéger l'école, le SNUipp-FSU appelle solennellement le gouvernement et le ministère de l'éducation à revenir sur cette annonce en conservant la règle protectrice de la fermeture de classe au premier cas et à mettre enfin en place toutes les mesures nécessaires qui sont à sa disposition.

## NOUVEAU PROTOCOLE

**IA37 : un élève positif n'entraîne plus la fermeture de la classe**, les autres élèves doivent présenter un test négatif pour revenir en classe. Ce protocole devrait s'appliquer à compter du 2 décembre. En attendant, c'est le protocole actuel qui s'applique.

### Intervention de la FSU37

*Nous avons indiqué que la décision de ne plus fermer les classes au premier cas de covid positif va contribuer à accroître l'épidémie. Cet allègement intervient alors que le taux d'incidence des 6-10 ans est extrêmement élevé, 346 cas pour 100 000 contre 193 pour l'ensemble de la population, et prend le contre-pied des connaissances scientifiques. En effet, un élève cas contact testé négativement le lendemain de la découverte du premier cas positif dans une classe peut s'avérer positif jusqu'à deux jours plus tard et contaminer entre-temps les autres élèves. La fermeture immédiate de classe et le retour à l'école une semaine plus tard suite à un test négatif éviterait une telle situation et une hausse des contaminations.*

### Demandes posées par la FSU37 que l'IA s'est engagé à faire remonter au ministère

Si les mesures restent celles indiquées le 25 novembre par le ministre de l'Éducation, de nombreuses questions s'imposent :

- > Comment gère-t-on la situation d'un élève qui n'a pas le résultat de son test et qui se présente seul à l'école ou que les parents laissent devant la porte ?
- > Le péri-scolaire qui accueille les élèves avant l'ouverture de l'école, doit-il demander le test ?
- > Que devons-nous faire si un parent refuse de faire passer le test ?
- > Que se passe-t-il si 2 ou 3 jours après un test négatif, un élève est positif ? Qui assume la responsabilité de cette situation ? Si un adulte de la classe est positif au covid : est-il considéré entrant dans le cadre d'une maladie professionnelle ?
- > Que se passe-t-il si un nombre important d'élèves de la classe restent chez eux n'ayant pas eu le résultat du test ? L'enseignant ne peut en aucun cas faire du présentiel et du distanciel.
- > Les consignes de brassage des élèves d'une classe dans cette situation sont-elles particulières ?
- > Quelles sont les consignes pour la piscine, les sports en salle ... ? La piscine est notamment un lieu où les règles de protection ne peuvent être respectées. Nous demandons que les collègues qui le souhaitent puissent ne pas s'y déplacer.

## CAMPAGNE DE TESTS

### Intervention de la FSU37

*Nous avons questionné l'IA sur le mail envoyé aux écoles cette semaine demandant la distribution de documents aux familles pour les campagnes de tests avec un retour avant le 1<sup>er</sup> décembre.*

*L'IA37 nous a indiqué qu'il s'agissait de mettre à disposition ces documents aux écoles dans le cas où il y aurait le déploiement d'une campagne de tests et non de les distribuer sur tout le département.*

*Donc, il n'y a aucune obligation, ni même de demande de distribuer ces documents !*

### Demandes posées par la FSU37 que l'IA s'est engagé à faire remonter au ministère

- > Quelles protections et démarches sont mises en place pour ces campagnes de tests ?
- > Nous assurez-vous d'une manipulation sans crainte des tubes retournés par les élèves alors que dans les campagnes précédentes les professionnels de la santé présents étaient masqués et protégés.
- > Que proposez-vous pour les familles qui ne lisent pas le Français et donc ne comprennent pas les documents que vous nous demandez de transmettre ?

### L'IA a indiqué la mise à disposition de tests salivaires hebdomadaires pour les élèves de 6<sup>e</sup>.

En effet, le Ministre vient de découvrir que des élèves de 6<sup>e</sup> n'ont pas 12 ans et ne peuvent donc se faire vacciner !  
La FSU37 a demandé pourquoi il est nécessaire de tester un élève de 11 ans en 6<sup>e</sup>, mais pas un élève de 11 ans en CM2 : pas de réponse du DASEN.

**MAITRES  
DE NOTRE  
PROFESSION!**

**PROF des ECOLES**

**C'EST MAINTENANT**

avec la FSU-SNUipp37



## PROTECTION DE LA SANTE DES PERSONNELS

La FSU-SNUipp37 a dénoncé le caractère anxiogène de ces nouvelles mesures pour des personnels qui travailleront en sachant que le risque de contagion sera présent pendant plusieurs jours.

Nous avons à nouveau dénoncé l'extrême charge de travail mais aussi les responsabilités endossées par les directrices et directeurs.

Nous avons alerté sur la situation de nos collègues « vulnérables » et qui ne peuvent pas être en ASA.

Nous sommes intervenus pour souligner l'engagement des personnels dans les écoles maternelles qui travaillent sans protection depuis maintenant 18 mois et sans même un simple mot pour eux de la part du Ministre.

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX

La FSU-SNUipp37 a demandé à l'IA, dans cette période très difficile, qu'il limite au maximum les demandes institutionnelles en direction des écoles. Ce qui n'est pas urgent doit être mis en attente ou annulé. **Nous avons donné l'exemple de la circonscription d'AMBOISE où l'IEN a demandé ce vendredi 26 novembre une analyse des évaluations nationales CP et CE1 avec un retour pour le 17 déc.** Les écoles ont vraiment d'autres priorités. Nous pensons que l'IA a entendu notre demande et qu'il interviendra en direction des IEN. Nous joindre pour toutes interventions en direction du DASEN et des IEN.

**Demandes posées par la FSU37 que l'IA s'est engagé à faire remonter au ministère**

- L'Etat employeur doit être garant des risques psychosociaux. Nous vous alertons sur les risques psychosociaux engendrés par notre employeur :
  - > pour les directeurs et directrices dont les procédures imposées dans l'urgence sont extrêmement chronophages, compliquées et génératrices de tensions avec certains parents d'élèves.
  - > Pour nos collègues enseignant-es de maternelle qui sont depuis 18 mois exposé-es à la pandémie que proposez-vous?
  - > Pour tous les personnels qui subissent ces mesures qui ne respectent pas celles prônées par le Conseil scientifique afin de limiter la propagation du virus et ainsi les protéger eux-mêmes, leurs élèves et leur famille.

## MATERIEL, PISCINE...

> IA37 :

**Capteurs de CO2** : le ministère va proposer aux communes une aide de 50 euros par école plus 2 euros par élève pour l'achat de ces capteurs. Des masques transparents en nombre seront disponibles.

**Intervention de la FSU37**

**Depuis mars 2020, rien n'a été fait pour protéger les personnels si on exclut les masques en tissus. Les annonces pour 1 ou 2 capteurs de CO2 arrivent trop tard. Ce sont des dispositifs de prévention qui ne correspondent plus à la situation actuelle.**

**Demandes posées par la FSU37 que l'IA s'est engagé à faire remonter au ministère**

- L'Etat employeur doit être garant du matériel de protection en quantité suffisante pour l'ensemble de ses [agent.es](http://agent.es) : capteur de CO2, purificateur d'air, masques chirurgicaux et FFP2, savon, gel hydro-alcoolique, serviettes, mouchoirs jetables...

- Sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'Education nationale doit s'assurer que les **collectivités locales garantissent les conditions d'une réouverture** : entretien des locaux, maté-

riel de protection pour les élèves, présence des ATSEM dans les écoles.

**Les personnels vulnérables** selon la première liste établie ou vivant avec des personnes vulnérables doivent bénéficier d'une ASA durant la période de crise sanitaire.

- Le fait d'avoir contracté le COVID-19 doit être reconnu comme un accident de service pour les personnels exerçant au sein des écoles.

- **Le code du Travail Article R4212-5** indique « L'aération naturelle exclusive (par des fenêtres ou autres ouvrants) n'est autorisée que si le volume par occupant du local est égal ou supérieur à 15 m3 pour les bureaux et les lieux de travail où est effectué un travail physique léger et à 24m3 pour les autres lieux de travail. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, une ventilation mécanique est obligatoire. Des aménagements spécifiques sont alors nécessaires, au moins pendant que la température extérieure oblige à maintenir les fenêtres fermées. » Pouvez-vous nous indiquer les dispositifs de protection que vous mettez en place car la grande majorité de nos salles ne répondent pas à cet article ?



Encore une fois, ce sont les familles les plus précaires et défavorisées (en urbanité comme en ruralité) qui

subiront les conséquences de ces nouvelles mesures car ce sont elles qui sont le plus éloignées des structures de santé (comme, d'une façon générale, des services publics). De plus, dans certains secteurs géographiques, les structures médicales et les laboratoires sont limités et pas toujours accessibles. La conséquence risque donc d'être l'exclusion de l'école des élèves issus de ces familles, faute de présentation d'un test négatif.

**Et l'aspect pédagogique, on en parle ?** C'est à nouveau une hérésie car pour les classes où il y aura un cas positif, certains élèves pourront revenir dès le lendemain à l'école (avec la présentation d'un test négatif) et d'autres resteront chez eux... Que feront ces élèves chez eux ? A nouveau les personnels seront en difficulté faute de moyens car ils-elles ne pourront pas faire la classe pour les élèves présent-es à l'école et *en même temps* assurer une forme de continuité éducative pour les élèves resté-s chez eux.